

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Nadège COUSSEAU, Sébastien VOYARD, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, François LEBON, Frédéric CLÉMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Bénédicte AUMASSON, Claude GODIN, Laurence SOUILLET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Baptiste THOUET a donné pouvoir à Mme Catherine ECHAPT

Mme Moïsette REFRAY a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER

Mme Nadine LEROYER a donné pouvoir à Mme Catherine TENDRON

Mme Marie-Aude BOURDIN a donné pouvoir à Mme Emmanuelle VEILLE

M. Olivier LENOIR a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

M. Sébastien RICHOUX a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Catherine ECHAPT est désignée pour remplir cette fonction.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020

1 – FINANCES

- 1-1 DM 3 - Budget PRINCIPAL
- 1-2 Règlement financier des AP/CP
- 1-3 AP/CP – Travaux de restauration du chœur de l'église Saint Germain
- 1-4 SMIPE – Mise à disposition de conteneurs et redevance spéciale 2020
- 1-5 GRDF - Contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de Bourgueil
- 1-6 Amicale du Personnel Territorial de Bourgueil – Demande de subvention 2020
- 1-7 Exonération des loyers communaux commerciaux
- 1-8 Exonération de la redevance d'occupation du domaine public – Terrasses et panneaux publicitaires
- 1-9 Exonération de la redevance d'occupation du domaine public – Marché hebdomadaire
- 1-10 CCAS – Attribution d'une subvention complémentaire budget 2020
- 1-11 CCAS – Avance de subvention budget 2021
- 1-12 Mise à disposition de la nacelle communale
- 1-13 Attribution de subvention à l'UCAB

2 – AFFAIRES GENERALES

- 2-1 Rapport d'Activité 2019 de GRDF
- 2-2 Rapport d'Activité 2019 du SIEIL
- 2.3 Création du Conseil Municipal des Jeunes

3 – PERSONNEL MUNICIPAL

- 3-1 Renouvellement des chèques déjeuner pour l'année 2021
- 3-2 Taux de promotion avancements de grade 2021 (ratios promu-promouvable)
- 3-3 RIFSEEP - Mise à jour
- 3-4 Attribution d'une prime exceptionnelle– COVID 19

4 – ENVIRONNEMENT

- 4-1 Modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

5 – VIE ECONOMIQUE

- 5-1 Dérogation au principe de repos dominical année 2021

6 – DOMAINE ET PATRIMOINE

- 6-1 Déclassement partiel de la voie communale dite « rue de l'Abbé Pierre Rué » et intégration dans le domaine privé en vue d'aliénation
- 6-2 Cession d'une parcelle non bâtie, sises rue de l'Abbé Pierre Rué - section D n°3822p

- Décisions du Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.
- Questions et informations diverses

Avant de démarrer la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal s'ouvre avec une minute de silence, en hommage à Monsieur Valéry GISCARD d'ESTAING, ancien Président de la République.

Monsieur Benoît BARANGER, a ensuite ouvert la séance à 20h03 et fait appel nominal. Il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Madame Catherine ECHAPT a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal a poursuivi l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2020 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2020.

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : 6

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.

DELIBERATIONS

D001 –FINANCES

D2020_112 BUDGET PRINCIPAL–DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Monsieur Jackie FORASTIER informe ses collègues que des réajustements de crédits doivent être opérés, et qu'il est nécessaire d'approuver la décision modificative budgétaire n° 3 suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	DECISION MODIFICATIVE	
	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses
Chapitre 011 : charges à caractère général : 60623 : alimentation	500 €	
Chapitre 011 : charges à caractère général : 6232 : fêtes et cérémonies	1 800 €	
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : article 6574 : subvention aux associations		2 300 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : article 6574 : subvention aux associations		1 600 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : article 657362 : subvention au CCAS		3 000 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles – article 673 : titres annulés sur exercice antérieur		200 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles – article 678 : autres charges exceptionnelles : remboursement gratuité des loyers		1 100
TOTAL DES DEPENSES	2 300 €	8 200 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 900 €

FONCTIONNEMENT RECETTE	DECISION MODIFICATIVE	
	Diminution des recettes	Augmentation des recettes
Chapitre 73 : Impôts et taxes – article 7381 : taxes additionnelles aux droits de mutation		5 900 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : article 75814 : Redevance sur l'énergie hydraulique	3 235 €	
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : article 7588 : remboursement antenne collective du Canal		3 235 €
TOTAL DES RECETTES	3 235 €	9 135 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 900 €

INVESTISSEMENT	DECISION MODIFICATIVE	
	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses
Opération 41121 : CCAS – réhabilitation du CCAS - article 2313 : Travaux de réhabilitation du CCAS		5 000 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 21318 : travaux en régie salle des sports	4 485 €	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 2128 : travaux en régie parcs et jardins		3 986 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 21568 : travaux en régie sécurité incendie		338 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 21318 : travaux en régie restaurant scolaire		161 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 2128 : travaux en régie voirie	5 408 €	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 2132 : travaux en régie local dentiste		3 731 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 2158 : travaux en régie festivités		1 272 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 2158 : travaux en régie point d'apport volontaire		405 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 21318 : travaux en régie Eglise	813 €	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre transferts entre section Article : 21312 : travaux en régie école maternelle		813 €
Opération 507 : aire de jeux : article 2158 : filet de volley-ball	50 €	
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés : article 1641 : emprunts		50 €
TOTAL DES DEPENSES	10 756 €	15 756 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 000 €

INVESTISSEMENT	DECISION MODIFICATIVE	
	Diminution des recettes	Augmentation des recettes
024 - cession : vente de parcelle cession D 3822		5 000 €
TOTAL DES RECETTES	0 €	5 000 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 000 €

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU la délibération du Conseil municipal référencée D2020_067 en date du 15 juillet 2020 portant vote du Budget principal de la commune afférent à l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil municipal référencée D2020_077 en date du 8 septembre 2020 portant vote de la Décision Modificative n°1 du budget principal de la Commune afférent à l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil municipal référencée D2020_100 en date du 3 novembre 2020 portant vote de la Décision Modificative n°2 du budget principal de la Commune afférent à l'exercice 2020,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits au budget principal de la Commune de l'exercice 2020,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget Principal, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_113 REGLEMENT FINANCIER DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

VU le CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

APRES avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 2 décembre 2020,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement financier de la commune de Bourgueil, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_114 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENTS (CP)

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Restauration des parties hautes du chœur de l'église St Germain avec une tranche ferme qui porte sur la maçonnerie et consolidation des éléments sculptés et une tranche conditionnelle qui porte sur les travaux de charpente et de couverture

N° AP	LIBELLE	MONTANT DE L'AP	CREDIT DE PAIEMENT 2021	CREDIT DE PAIEMENT 2022
41120	EGLISE ST GERMAIN	984 292 €	351 176 €	633 116€

Au vu de ces éléments,

APRES avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 2 décembre 2020,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) ci-dessus ;

PRECISE que les dépenses seront financées par les subventions et l'autofinancement.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_115 SMIPE VAL TOURAINE ANJOU – MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS ET REDEVANCE SPECIALE 2020

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Redevance Spéciale 2020

Nombre	Volume	Flux	Forfait	Tarifs 2020	Lieu de dépose
1	500	OM	Annuel	840,00 €	Camping
1	500	OM	Estival	367,00 €	Camping
1	500	OM	Estival	367,00 €	Camping
1	500	OM	Estival	367,00 €	Camping
1	500	OM	Estival	367,00 €	Camping
1	770	OM	Scolaire	830,00 €	Cantine
1	120	OM	Annuel	479,00 €	Mairie
1	770	OM	Annuel	3 900,00 €	Marché
1	500	OM	Annuel	*	Marché
1	770	OM	Annuel	*	Marché
1	770	OM	Annuel	*	Marché
1	500	OM	Annuel	840,00 €	Patinoire/ Bibliothèque
1	770*	OM	Annuel	840,00 €	Salle fêtes
1	colonne	VERRES	Annuel	213,00 €	Salle fêtes
1	500	OM	Annuel	840,00 €	ST
1	500	OM	Annuel	840,00 €	ST
1	360	OM	Annuel	685,00 €	Stade
				11 775,00 €	

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE** la redevance spéciale 2020 avec le SMIPE Val Touraine Anjou, pour un montant de 11 775 € ;
- AUTORISE** le Maire à signer ledit document ;
- IMPUTE** la dépense correspondante sur le budget principal de la commune exercice 2020.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_116 RENOUELEMENT ET ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE BOURGUEIL ENTRE LA VILLE ET GRDF

Rapporteur : M. Sébastien VOYARD, Adjoint en charge de la Voirie et des Réseaux

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 2021, un nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune et d'annuler le contrat actuellement en cours.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_117 DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Le conseil municipal,

APRES avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 2 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 600 € à l'Amicale du Personnel Territorial de Bourgueil.
- INSCRIT** la dépense au budget principal de la commune de Bourgueil,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_118 EXONERATION DES LOYERS COMMUNAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Madame Catherine TENDRON, Adjointe en charge de la Vie économique

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'exonération des loyers de novembre 2020 pour les deux commerces suivants :
 - Mme NOBLET Stéphanie gérante du magasin « Les rendez-vous Beauté » situé 2 bis rue Thiers
 - M. MEHDI gérant du magasin "M. BARBIER By Mehdi" situé 2 ter rue Thiers
- APPROUVE** l'exonération du loyer de février 2021 pour le commerce suivant :
 - M. LAUTHIER BISSIRIEIX Quentin gérant de « l'atelier ISIC Joaillerie » situé 3 place de l'Eglise
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_119 EXONERATION RECETTES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSES POUR LES CAFETIERS ET RESTAURATEURS – PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LES COMMERCANTS

Rapporteur : Madame Catherine TENDRON, Adjointe en charge de la Vie économique

Il est proposé au conseil municipal de faire la gratuité de 6 mois d'occupation du domaine public pour les cafetiers, restaurateurs et commerces.

Cette exonération de la redevance d'occupation du domaine public représente la somme de 654.78 €.

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'exonérer les cafetiers, restaurateurs et commerce de la redevance d'occupation du domaine public pour leur terrasse et panneaux publicitaires, pour 6 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_120 EXONERATION RECETTES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Rapporteur : Madame Catherine TENDRON, Adjointe en charge de la Vie économique

Suite à une nouvelle période de confinement depuis le 30 octobre 2020, il est proposé au conseil municipal la gratuité de l'occupation du domaine public pour les abonnés du marché non alimentaire pour la période de novembre 2020.

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'exonérer les abonnés du marché non alimentaire pour la période de novembre et décembre 2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_121 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,

APRES avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 2 décembre 2020,

VU les lois, règlements et instructions budgétaires relatifs aux communes,

CONSIDÉRANT que pour équilibrer le budget du "Centre Communal d'Action Sociale", il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre complémentaire de 3 000 € provenant du budget de la commune exercice 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROCEDE au versement complémentaire d'une subvention d'équilibre de 3 000 € au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2020 ;

IMPUTE cette somme à l'article 657362 du budget de la commune (exercice 2020) ;

AUTORISE M. le Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_122 AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,

APRES avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 2 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCORDE une avance de subvention d'un montant maximum de 50 000 € au Centre Communal d'Action Sociale sur la subvention à venir pour l'année 2021, à verser au vu du montant de la trésorerie du CCAS ;

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2021 de la commune à l'article 657362 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du dossier.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_123 MISE A DISPOSITION DE LA NACELLE COMMUNALE A LA LOCATION DES AUTRES COMMUNES DU BOURGUEILLOIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition de la nacelle de la commune de Bourgueil à la location des autres communes du Bourgueillois et de la Communauté de commune Touraine Ouest Val de Loire,

APPROUVE les tarifs de la location de la nacelle tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

INSCRIT la recette correspondante sur le budget communal.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_124 DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE BOURGUEIL

Rapporteur : Madame Catherine TENDRON, Adjointe en charge de la Vie économique

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 2 300 € à l'Union Commerciale et Artisanale de Bourgueil pour sa participation aux manifestations diverses,

INSCRIT la dépense au budget de la commune de Bourgueil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D002 –AFFAIRES GÉNÉRALES

D2020_125 GRDF - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Rapporteur : M. Sébastien VOYARD, Adjoint en charge de la Voirie et des réseaux

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de GRDF.

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à GRDF, après contrôle de légalité ;

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_126 SIEIL - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Rapporteur : M. Sébastien VOYARD, Adjoint en charge de la Voirie et des réseaux

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, après contrôle de légalité ;

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_127 CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Rapporteur : Monsieur François LEBON, Délégué en charge de l'animation de la communication

VU le CGCT et notamment l'article L. 2121-22, L.2143-1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un conseil municipal des jeunes,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D003 –PERSONNEL MUNICIPAL

D2020_128 RENOUELEMENT DES CHEQUES DEJEUNER POUR 2021

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2010 approuvant la mise en place des titres restaurant en faveur du personnel communal à compter du 1^{er} février 2010 et approuvant le cadre réglementaire,

VU la délibération du conseil municipal en date du 5 novembre 2019 renouvelant le dispositif d'attribution des titres restaurant en faveur du personnel communal pour l'année 2020,

VU l'avis émis par la commission du personnel en date du 27 novembre 2020,

VU l'avis émis par le comité technique en date du 8 décembre 2020,

Le conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RENOUVELLE le dispositif d'attribution du titre restaurant en faveur du personnel communal pour l'année 2021,

MAINTIENT la valeur faciale du titre restaurant à 6 €,

MAINTIENT la participation de la collectivité à hauteur de 50 % de son montant,

MAINTIENT le nombre de titres restaurant à 15 par mois, sur 11 mois,

DIT que le cadre réglementaire fixant les conditions d'attribution des titres restaurant à la ville de Bourgueil, approuvé par la délibération du conseil municipal du 18 janvier 2010 est maintenu,

INSCRIT les crédits nécessaires à la mise en place de ce dispositif à l'article 6488 (autres charges de personnel) du budget de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du dossier.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

STATUE sur les taux de promotion à compter de l'année 2021 comme suit :

1° Premier type d'avancement

- Avancement pour lequel il existe un examen professionnel

Premier type d'avancement Avancement pour lequel il existe un examen professionnel			
GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	AGENT TITULAIRE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	AGENT NON TITULAIRE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
		RATIO EN %	RATIO EN %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %	100 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %	100 %
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100 %	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %	50 %
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %	50 %
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%	50 %
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	50 %
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 2 ^{ème} classe	100 %	50 %
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 1 ^{ère} classe	100 %	50 %
Attaché territorial	Attaché territorial principal	100 %	50 %

2° Deuxième type d'avancement

- ✓ Avancement pour lequel il n'existe pas d'examen professionnel

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIO EN %
Deuxième type d'avancement Avancement pour lequel il n'existe pas d'examen professionnel		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100 %
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

APPLIQUE la règle de l'arrondi à l'entier supérieur ;

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la commune (dépenses de fonctionnement – chapitre 012 – frais de personnel).

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_130 MISE A JOUR DU RIFSEEP

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place du RIFSEEP pour les techniciens territoriaux de catégories B ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_131 PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA COVID-19

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,

VU l'avis favorable de la commission du Personnel en date du 27 novembre 2020,

VU l'avis favorable du comité technique du 8 décembre 2020,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité :

APPROUVE l'attribution d'une prime exceptionnelle à des agents fonctionnaires.

PRECISE que les montants maxima attribués sont fixés à 250€ par agent.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

PRECISE que la Prime sera versée en une seule fois en janvier 2021 (pour l'année 2020),

PRECISE que l'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères susvisés. Elle détermine également les modalités de versement.

- - Pour : 21
- - Contre : 6
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.

D004 –ENVIRONNEMENT

D2020_132 MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : M. Sébastien VOYARD, Adjoint en charge de la Voirie et des Réseaux

VU l'article L. 2212-1 du CGCT qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L. 2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement 1, et notamment son article 41,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le Code de l'Environnement en créant les articles L. 583-1 à L. 583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses,

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention, à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

VU l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020, abrogeant l'arrêté du 25 janvier 2013,

CONSIDERANT qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public, pendant une plage horaire peu fréquentée par la population communale, permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit.

DONNE délégation au Maire pour prendre tout arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont publicité en sera faite le plus largement possible.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D005 – VIE ECONOMIQUE

D2020_133 VIE ECONOMIQUE – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL ANNEE 2021

Rapporteur : Madame Catherine TENDRON, Adjointe en charge de la Vie économique

Il est proposé, au titre de la dérogation au repos dominical, d'accorder la possibilité aux commerces de détail de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

- ☞ **Dimanche 24 janvier 2021 (au lieu du 10 janvier 2021, suite au report des soldes d'hiver) de 8h30 à 19h30** pour les soldes d'hiver
- ☞ **Dimanche 2 mai 2021 de 8h30 à 19h30**
- ☞ **Dimanche 27 juin 2021 de 8h30 à 19h30** pour les soldes d'été
- ☞ **Dimanche 18 juillet 2021 de 8h30 à 19h30** pour l'opération commerciale
- ☞ **Dimanche 29 août 2021 de 8h30 à 19h30** pour la rentrée scolaire
- ☞ **Dimanches 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre 2021, de 8h30 à 19h30** pour les fêtes de fin d'année :

La proposition de la présente délibération a été précédée des consultations réglementaires obligatoires.

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU le code du travail et notamment, la troisième partie, livre 1er, articles L.3132-2, L.3132-3, L.3132-26, L.3132-27 et L.3132-27-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU l'avis favorable du Conseil Communautaire de la CCTOVAL lors de sa séance du 24 novembre 2020,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable au calendrier 2021, tel que visé ci-dessus, relatif aux dérogations à la règle du repos dominical pour les établissements de commerce de détail situés à Bourgueil.

PRECISE que les dérogations seront accordées à chaque commerce demandeur appartenant aux catégories de commerces de détail, par arrêté du Maire, et qu'au-delà du cinquième dimanche cet arrêté ne pourra être pris que sur avis conforme du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_134 DECLASSEMENT PARTIEL DE LA VOIE COMMUNALE DITE « RUE DE L'ABBE PIERRE RUE » ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE EN VUE D'ALIENATIONS

Rapporteur : Madame Sylvie JACOB

VU l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les articles R.141-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU la délibération n° 2020_087 du conseil municipal en date du 8 septembre 2020 portant mise à jour du tableau de classement des voies communales et chemins ruraux ;

VU le document d'arpentage n°1443^F en date du 30 novembre 2020, établi par la SCP LECREUX-SIVIGNY, géomètres-experts à TOURS (37000) 8 rue Duportal, reçu le 7 décembre 2020 ;

CONSIDERANT que les dit terrains représentent une emprise d'environ 662 m² (parcelle D n°3892 de 134 m² plus parcelle D n°3893 de 528 m²) correspondant à une dépendance de la voirie communale dite « Rue de l'Abbé Pierre Rué » ;

CONSIDERANT que ladite voirie est inscrite au tableau de classement des voiries communales par délibération du 8 septembre 2020 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder au déclassement partiel de la voirie communale dite « Rue de l'Abbé Pierre Rué » dans le domaine privé communal en vue de son aliénation ;

CONSIDERANT que ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de l'actuelle voie ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PRONONCE le déclassement partiel de la voirie communale dite « Rue de l'Abbé Pierre Rué » suivant le document d'arpentage du 30 novembre 2020,

APPROUVE l'intégration dans le domaine privé communal, en vue de leurs aliénations, les parcelles D n° 3892 de 134 m² et D n° 3893 de 528 m².

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_135 CESSION D'UNE PARCELLE NON BATIE, SISE RUE DE L'ABBE PIERRE RUE A BOURGUEIL, CADASTREE SECTION D N° (3822p)

Rapporteur Madame Sylvie JACOB

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

VU le document d'arpentage n° 1443E, en date du 30 11 2020, dressé par la SCP LECREUX-SIVIGNY géomètres-experts à TOURS (37000) 8 rue Duportal, reçu le 07 12 2020 ;

VU la délibération n° 2020_131 du 16 décembre 2020 autorisant le déclassement de la voirie communale des parcelles D n°3892 et D n°2893 ;

CONSIDERANT que la parcelle objet de la vente issue de la voie communale dite « Abbé Pierre Rué » a été désaffectée préalablement à son déclassement ;

CONSIDERANT que sur cette parcelle sera créée une servitude dépendante au bénéfice de la commune concernant une canalisation d'eau pluviale existante.

CONSIDERANT que Monsieur Jacky PIRRAULT a accepté l'acquisition de ladite parcelle au prix de 5000 € ainsi que la prise en charge des frais de bornage et d'acte afférents, par courrier en date du 8 octobre 2020 reçu le 9 octobre 2020 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la vente de la parcelle non bâtie n°3893 section D, pour une contenance de 5a28ca, à Monsieur Jacky PIRRAULT, domicilié 3 rue de la Villatte à BOURGUEIL (37140) ;

PRECISE que le prix de ladite vente est arrêté à **5 000 €** (cinq mille euros) ;

CHARGE l'office notarial SCP LDP2A d'établir l'acte notarié lié à cette vente ;

CHARGE Madame Sylvie JACOB, conseillère municipale déléguée à la gestion foncière, de signer les documents et actes relatifs à cette cession ;

DIT que tous les frais liés à cette cession sont pris en charge par l'acquéreur ;

INSCRIT la recette correspondante au budget principal de la commune.

ANNEXE :

Extrait du plan cadastral

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

DECISIONS

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

DM2020_64 Contrat PRIMAGAZ 2021 – Fourniture de bouteilles de gaz

Pour une durée de 1 an.

DM2020_68 Sinistre 2020 – Remboursement frais de réparation pare-brise sur véhicule LANDINI POWER 100

La commune encaissera le règlement de la compagnie d'assurances SMACL d'un montant de 377.39 euros.

DM2020_69 Marché public – Maintenance et dépannage des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire

Offre de l'entreprise DALKIA, pour un montant de 390.00 euros HT, soit 468.00 euros TTC.
Le nouveau montant du marché est arrêté à 10 030.00€ HT, soit 12 036.00 € TTC.

DM2020_73 Assistance juridique – SCP CEBRON DE LISLE-BENZEKRI

D'une durée de 1 an, pour un montant de 2 100.00 euros HT, soit 2 520.00 euros TTC.

DM2020_74 Sinistre 2020 – Remboursement des frais de réparation pare-brise véhicule DACIA LOGAN

La commune encaissera le règlement de la compagnie d'assurances SMACL d'un montant de 254.67 euros.

DM2020_75 Contrat d'adhésion et de maintenance – Application mobile « INTRAMUROS »

Contrat d'une durée de 3 ans pour un montant de 60 euros HT/mois, soit 72 euros TTC.

DM2020_78 Convention de mise à disposition de la salle 2 bâtiment A du cycle 2 – Pharmacie AUGHEY

Du 2 décembre 2020 au 28 février 2021. Les frais de fonctionnement sont à la charge de l'utilisateur.

DM2020_80 Contrats d'assurance forêts – Protection juridique et dommages aux biens - MISSO

Contrats d'une durée de 1 an chacun.

Le montant de chaque contrat est arrêté comme suit :

- contrat de protection juridique : 78.61 € TTC/an
- contrat dommages aux biens : 356.95 € TTC/an

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

AGENDA

OBJET	DATE/HORAIRE	LIEU
Conseil municipal		Salle des fêtes de Bourgueil

TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Fait à Bourgueil, le 17 décembre 2020

Le Maire,
Benoît BARANGER

Compte rendu sommaire

Affiché le : **17 DEC. 2020**



